

CONDITIONS DÉFINITIVES APPLICABLES

En date du 29/04/2026

INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DÉTAIL AU ROYAUME-UNI – Les Titres ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, investisseur de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants (i) être un investisseur de détail au sens de l'article 2, point 8), du Règlement délégué (UE) no 2017/565, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la Loi sur (le Retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (EUWA) ; (ii) être un client au sens de la Directive 2016/97/UE, lorsque ce client ne saurait être qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point 8), du Règlement (UE) no 600/2014, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens de l'article 2 du Règlement (UE) no 2017/1129, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA. En conséquence, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) no 1286/2014, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA (le Règlement PRIIPs du Royaume-Uni), pour l'offre ou la vente des Titres ou autrement pour leur mise à disposition aux investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été préparé et dès lors l'offre ou la vente des Titres ou autrement leur mise à disposition à un investisseur de détail au Royaume-Uni pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPs du Royaume-Uni.

SG Issuer

Identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'Émetteur : 549300QNMDBVTHX8H127

**Emission de EUR 100 000 000 de Titres arrivant à échéance le 14/08/2034
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance**

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "*Modalités Générales des Titres de Droit Français*" du Prospectus de Base en date du 12 Juin 2025, qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base et le(s) supplément(s) au Prospectus de Base daté(s) du 1^{er} août 2025 et du 25 Septembre 2025 et du 20 mars 2026 et le(s) supplément(s) publié(s) avant la Date d'Emission (telle que définie ci-dessous) (le(s) **Supplément(s)**); étant toutefois précisé que dans la mesure où ce Supplément (i) est publié après que les présentes Conditions Définitives ont été signées ou émises et (ii) stipule un changement de certaines Modalités de la section intitulée "*Modalités Générales des Titres de Droit Français*", ce changement n'aura aucun effet sur les Modalités des Titres auxquels les présentes Conditions Définitives se rapportent. L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). Avant d'acquiescer un droit sur les Titres décrits dans les présentes, les investisseurs potentiels doivent lire et comprendre les informations fournies dans ces Conditions Définitives, le Prospectus de Base et dans tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et avoir connaissance des restrictions applicables à l'offre et à la vente de ces Titres aux Etats-Unis ou à des personnes qui ne sont pas des Cessionnaires Autorisés, ou pour leur compte ou à leur bénéfice. Un résumé de l'émission des Titres est annexé à ces Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et les présentes Conditions Définitives sont disponibles, dans le cas de Titres admis à la négociation sur le Marché Réglementé ou sur l'Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) et, dans le cadre d'une Offre Non-exemptée, sur le site internet de l'Emetteur (<http://prospectus.socgen.com>).

1. (i) **Série N° :** 162028FR/26.5
(ii) **Tranche N° :** 1
(iii) **Date à laquelle les Titres sont assimilés :** Sans objet
2. **Devise Prévue :** EUR
3. **Montant Nominal Total :**
 - (i) **- Tranche :** EUR 100 000 000
 - (ii) **- Série :** EUR 100 000 000
4. **Prix d'Emission :** 100 % du Montant Nominal Total
5. **Valeur(s) Nominale(s) :** EUR 100
6. (i) **Date d'Emission :** 04/05/2026
(JJ/MM/AAAA)
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Sans objet
7. **Date d'Echéance :** 14/08/2034
(JJ/MM/AAAA)
8. **Droit applicable :** Droit français
9. (i) **Rang de créance des Titres :** Non Assortis de Sûretés
(ii) **Date d'autorisation de la société pour l'émission des Titres :** Sans objet
(iii) **Type de Titres Structurés :** Titres Indexés sur Indice
:
Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent :
Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice
(iv) **Référence du Produit :** 3.3.4 avec Option 1 applicable, tel que décrit dans les Modalités

- Complémentaires relatives aux Formules.
10. **Base d'Intérêts :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER" ci-dessous
11. **Base de Remboursement/Paiement :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT" ci-dessous
12. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires de Titres :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT" ci-dessous

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

13. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans objet
14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
15. **Dispositions relatives aux Intérêts sur les Titres Structurés :** Sans objet
16. **Dispositions relatives aux Titres Zéro Coupon :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
18. **Option de remboursement au gré des Titulaires de Titres :** Sans objet
19. **Remboursement Anticipé Automatique :** Applicable conformément à la Modalité 6.1.3.2 des Modalités Générales des Titres
- (i) **Montant(s) de Remboursement Anticipé Automatique :** Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, si un Evénement de Remboursement Anticipé Automatique est survenu, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 5 à 7), selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :
- Montant de Remboursement Anticipé Automatique(i) = Valeur Nominale x [100% + (i x 5%)]

Les définitions relatives au Montant de Remboursement Anticipé Automatique sont détaillées au paragraphe 25(ii) « Définitions relatives au Produit ».

- (ii) **Dates de Remboursement Anticipé Automatique : (JJ/MM/AAAA)** Dates de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 5 à 7): 14/08/2031 ; 16/08/2032 ; 16/08/2033
- (iii) **Evénement de Remboursement Anticipé Automatique:** est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si à la Date d'Evaluation(i) (i de 5 à 7), la Performance(i) est supérieure ou égale à Barrière de Remboursement Automatique(i).
20. **Montant de Remboursement Final :** Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :

Scénario 1 :

Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est supérieure ou égale à -24%, alors :

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale x [100% + 40%]

Scénario 2 :

Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est inférieure à - 24%, alors :

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale x 100%

Les définitions relatives au Montant de Remboursement Final sont détaillées au paragraphe 25(ii) « Définitions relatives au Produit ».

- | | | |
|-----|---|---|
| 21. | Dispositions relatives aux Titres à Règlement Physique : | Sans objet |
| 22. | Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur : | Sans objet |
| 23. | (i) Remboursement pour les Titres Non Eligibles:
Remboursement pour Evénement Fiscal, Evénement Fiscal Spécial, Evénement Réglementaire, Evénement de Force Majeure ou Cas de Défaut: | Remboursement Anticipé ou Monétisation jusqu'à la Date d'échéance
Montant de Remboursement Anticipé : Valeur de Marché |
| | (ii) Remboursement pour les Titres Eligibles :
Remboursement pour Evénement Fiscal, Evénement Fiscal Spécial, Evénement Réglementaire, Evénement de Force Majeure, Dequalification MREL ; Montant Dû et Payable en cas de Bail-In des Titres Eligibles : | Sans objet |

DISPOSITIONS APPLICABLES AU(X) SOUS-JACENT(S)

24. (i) **Sous-Jacent(s) :** l'Indice tel que défini ci-dessous :

Nom de l'indice	Code Bloomberg	Sponsor de l'indice	Marché
MSCI Transatlantic ESG Screened Select 50 Points Decrement EUR Index	MXTSES50	MSCI	XETRA

- (ii) **Informations relatives aux performances passées et futures et à la volatilité du/des Sous-Jacent(s) :** Les informations sur les performances de l'Indice, y compris ses performances passées, toute performance future et sa volatilité, sont disponibles moyennant paiement sur la page Bloomberg de l'Indice concerné.
Les informations sur les performances de l'Indice sont également disponibles gratuitement sur le site web de l'Administrateur de l'Indice(s).
- (iii) **Dispositions relatives, le cas échéant, aux Cas de Perturbation de Marché et/ou Ajustements et/ou Evénement(s) Extraordinaire(s) et/ou tout autre cas de perturbation complémentaire tel que décrit dans les Modalités** Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent :
Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice

**Complémentaires
concernées :**

- | | |
|--|------------|
| (iv) Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Événement de Crédit : | Sans objet |
| (v) Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Événement sur Obligation : | Sans objet |

DEFINITIONS APPLICABLES AUX INTERETS (EVENTUELS), AU REMBOURSEMENT ET AU(X) SOUS-JACENT(S) (EVENTUELS)

- | | |
|---|--|
| 25. (i) Échéancier(s) relatif(s) au Produit : | Applicable |
| Date d'Evaluation(0): | 07/08/2026 |
| Date d'Evaluation(i) : (i de 5 à 8) | 07/08/2031 ; 09/08/2032 ; 08/08/2033 ; 07/08/2034 |
| (ii) Définitions relatives au Produit : | Applicable, sous réserve des dispositions de la Modalité 4 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules. |
| Performance(i) (i de 5 à 8) | signifie (S(i) / S(0)) - 100% |
| S(i) (i = 0 ou i de 5 à 8) | signifie pour chaque Date d'Evaluation(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent. |
| Barrière de Remboursement Automatique(i) (i de 5 à 7) | Barrière de Remboursement Automatique(5) = -9%
Barrière de Remboursement Automatique(6) = -14%
Barrière de Remboursement Automatique(7) = -19% |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES ASSORTIS DE SÛRETÉS

- | | |
|---|------------|
| 26. Dispositions relatives aux Titres Assortis de Sûretés : | Sans objet |
|---|------------|

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | |
|---|---|
| 27. Dispositions applicables à la date ou aux dates de paiement : | |
| - Jour Ouvré de Paiement : | Jour Ouvré de Paiement Suivant |
| - Centre(s) Financier(s) : | Sans objet |
| 28. Forme des Titres : | |
| (i) Forme : | Titres dématérialisés au porteur |
| (ii) Nouveau Titre Global (new global note et par abréviation NGN- titres au porteur) / Nouvelle Structure de Dépôt (new safekeeping structure et par abréviation NSS- titres nominatifs) : | Non |
| 29. Redénomination : | Sans objet |
| 30. Consolidation : | Applicable conformément à la Modalité 14.2 des Modalités Générales des Titres |
| 31. Dispositions relatives aux Titres Partiellement Libérés : | Sans objet |
| 32. Dispositions relatives aux | Sans objet |

**Titres à Remboursement
Echelonné :**

- 33. Masse :** Masse Complète conformément à la Modalité 16.2.
Les nom et adresse du Représentant de la Masse titulaire sont :
DIIS Group, Société par actions simplifiée, 12 rue Vivienne, 75002
Paris
- 34. Dispositions relatives aux
Titres à Double Devise :** Sans objet
- 35. Dispositions relatives aux
Options de Substitution :** Sans objet
- 36. Dispositions relatives aux
Titres Indexés sur Portefeuille
:** Sans objet

INFORMATIONS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Toute information ci-incluse sur le(s) Sous-Jacent(s) qu'elle soit complète ou résumée, a été extraite de bases de données publiques ou de toute autre source disponible.

L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et qu'à leur connaissance et, pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer, qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION

- (i) **Admission à la cote officielle :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.
- (ii) **Admission à la négociation :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet le plus rapidement possible à compter de la Date d'Emission.

Il n'y a aucune assurance que l'admission des Titres à la cote officielle et à la négociation soit approuvée et si elle est approuvée, qu'elle prenne effet à la Date d'Emission.

- (iii) **Estimation des frais totaux liés à l'admission à la négociation :** Sans objet

2. NOTATIONS

Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

3. INTÉRÊTS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'ÉMISSION/OFFRE

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leur activité de banque d'investissement et/ou de banque commerciale ou d'autres services pour, l'Emetteur et ses affiliés dans le cadre normal de leurs activités.

Société Générale assumera les rôles de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres.

La possibilité de conflits d'intérêts entre les différents rôles de Société Générale d'une part, et entre ceux de Société Générale dans ces différents rôles et ceux des Titulaires de Titres, d'autre part ne peut être écartée.

Par ailleurs, compte tenu des activités de banque de Société Générale, des conflits peuvent naître entre les intérêts de Société Générale dans le cadre de ces activités (notamment relations commerciales avec les émetteurs des instruments financiers sous-jacents des Titres ou la détention d'information non publique les concernant) et ceux des Titulaires de Titres. Enfin, les activités de Société Générale sur le ou les instruments financiers sous-jacents des Titres pour son compte ou celui de ses clients, ou la mise en place d'opérations de couverture, peuvent également avoir un impact sur le cours de ces instruments et leur liquidité et donc être en conflit avec les intérêts des Titulaires des Titres.

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DES FONDS

- (i) **Raisons de l'offre et Utilisation des fonds:** Les Titres constituent des « Titres Verts » : Société Générale appliquera un montant équivalent au montant nominal total en circulation pour financer ou refinancer, en tout ou partie, des Actifs Eligibles (« Eligible Assets ») dans les Catégories Vertes Eligibles, conformément au document de cadrage des obligations durables de Société Générale (le «*Framework*»).

Le Framework est disponible sur le site investisseurs dette de Société Générale :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-09/sustainable-financing-framework-2025.pdf>

Le document «*Second party opinion*» est disponible sur le site internet de Société Générale :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-09/iss-corporate-second-party-opinion-2025.pdf>

- (ii) **Estimation des produits nets :** Sans objet

(iii) **Estimation des frais totaux :** Sans objet

5. INDICATION DU RENDEMENT (Titres à Taux Fixe uniquement)

Sans objet

6. TAUX D'INTÉRÊT HISTORIQUES (Titres à Taux Variable uniquement)

Sans objet

7. PERFORMANCE ET EFFETS SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT

(i) PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIÉS (Titres Structurés uniquement)

La valeur des Titres, la possibilité pour un Titulaire de Titres de recevoir un montant de remboursement anticipé à une date de remboursement anticipé, dépendront de la performance du ou des instruments sous-jacents, à la date ou aux dates d'évaluation considérées.

La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un instrument sous-jacent, pour lequel le(s) montant(s) versé(s) par le produit est(sont) déterminé(s) sur la base d'une ou plusieurs conditions (classées en plusieurs scénarios). Typiquement, une condition est satisfaite ou non si la performance ou le niveau d'un instrument sous-jacent est supérieure ou égale à une barrière de performance ou de niveau prédéfinie.

Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement.**

(ii) PERFORMANCE DU (DES) TAUX DE CHANGE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT (Titres à Double Devise uniquement)

Sans objet

8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(i) Code(s) d'identification du Titre :

- Code ISIN : FR0014016ML2

- Code Commun : 330661194

(ii) Système(s) de Compensation : Euroclear France

(iii) Livraison : Livraison contre paiement

(iv) Agent de Calcul : Société Générale
Tour Société Générale 17 Cours Valmy 92987 Paris La Défense
Cedex France

(v) Agent(s) Payeur(s) : Société Générale
32 rue du Champ de Tir
BP 18236
44312 Nantes cedex 3
France

(vi) Éligibilité des Titres à l'Eurosystème : Non. Bien que « non » soit spécifié à la date des présentes Conditions Définitives, si les critères d'éligibilité de l'Eurosystème devaient être modifiés à l'avenir, de telle sorte que les Titres soient en mesure d'y répondre, les Titres pourront être déposés auprès de l'un des ICSD (Dépositaires centraux internationaux de titres) en qualité de dépositaire commun. Il est à noter que cela ne signifie pas nécessairement que les Titres seront reconnus comme éligibles en tant que garanties pour la politique monétaire de l'Eurosystème et les opérations de crédit en cours de journée par Eurosystème, que ce soit lors de l'émission ou à tous moments pendant leur vie. Cette reconnaissance dépendra de la satisfaction des critères d'éligibilité à l'Eurosystème.

9. PLACEMENT

- (i) **Méthode de distribution** Non-syndiquée
:
- **Nom de l'Agent Placeur** : Société Générale
Tour Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris la Défense Cedex
France
- (ii) **Commission et concession totales** : Il n'existe ni commission ni concession payée par l'Emetteur à l'Agent Placeur
- (iii) **Règles TEFRA** : Sans objet
- (iv) **Consentement de l'émetteur à utiliser le Prospectus de Base pendant la Période d'Offre pour l'Offre Non-exemptée** : Sans objet
- (v) **Incidences Fiscales Fédérales américaines (U.S. Federal Income Tax Considerations)** : Les Titres ne sont pas des Titres Spécifiques conformément aux Règlements relatives à la Section 871(m).
- (vi) **- Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE** : Sans Objet
- **Interdiction de Ventes à des Personnes Non Clientèle de Détail de l'EEE** : Applicable
- (vii) **- Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail au Royaume-Uni** : Applicable
- **Interdiction de Ventes à des Personnes Non Clientèle de Détail au Royaume-Uni** : Applicable
- (viii) **Interdiction de Ventes à des Personnes Non Clientèle de Détail en Suisse** : Applicable

10. MODALITES DE L'OFFRE

Sans objet

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Minimum d'investissement dans les Titres** : EUR 100 (i.e. 1 Titre)
- **Minimum négociable** : EUR 100 (i.e. 1 Titre)
- **Information sur le(s) Sous-Jacent(s)** : THIS FINANCIAL PRODUCT IS NOT SPONSORED, ENDORSED, SOLD OR PROMOTED BY MSCI INC. ("MSCI"), ANY AFFILIATE OF MSCI OR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX. THE MSCI INDEXES ARE THE EXCLUSIVE PROPERTY OF MSCI. MSCI AND THE MSCI INDEX NAMES ARE SERVICE MARK(S) OF MSCI OR ITS AFFILIATES AND HAVE BEEN LICENSED FOR USE FOR CERTAIN PURPOSES BY Société Générale. NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX MAKES ANY REPRESENTATION OR WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, TO THE OWNERS OF THIS FINANCIAL PRODUCT OR ANY MEMBER OF THE PUBLIC REGARDING

THE ADVISABILITY OF INVESTING IN FINANCIAL SECURITIES GENERALLY OR IN THIS FINANCIAL PRODUCT PARTICULARLY OR THE ABILITY OF ANY MSCI INDEX TO TRACK CORRESPONDING STOCK MARKET PERFORMANCE. MSCI OR ITS AFFILIATES ARE THE LICENSORS OF CERTAIN TRADEMARKS, SERVICE MARKS AND TRADE NAMES AND OF THE MSCI INDEXES WHICH ARE DETERMINED, COMPOSED AND CALCULATED BY MSCI WITHOUT REGARD TO THIS FINANCIAL PRODUCT OR THE ISSUER OR OWNER OF THIS FINANCIAL PRODUCT. NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX HAS ANY OBLIGATION TO TAKE THE NEEDS OF THE ISSUERS OR OWNERS OF THIS FINANCIAL PRODUCT INTO CONSIDERATION IN DETERMINING, COMPOSING OR CALCULATING THE MSCI INDEXES. NEITHER MSCI, ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX IS RESPONSIBLE FOR OR HAS PARTICIPATED IN THE DETERMINATION OF THE TIMING OF, PRICES AT, OR QUANTITIES OF THIS FINANCIAL PRODUCT TO BE ISSUED OR IN THE DETERMINATION OR CALCULATION OF THE EQUATION BY WHICH THIS FINANCIAL PRODUCT IS REDEEMABLE FOR CASH. NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, THE MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX HAS ANY OBLIGATION OR LIABILITY TO THE OWNERS OF THIS FINANCIAL PRODUCT IN CONNECTION WITH THE ADMINISTRATION, MARKETING OR OFFERING OF THIS FINANCIAL PRODUCT. ALTHOUGH MSCI SHALL OBTAIN INFORMATION FOR INCLUSION IN OR FOR USE IN THE CALCULATION OF THE MSCI INDEXES FROM SOURCES WHICH MSCI CONSIDERS RELIABLE, NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX WARRANTS OR GUARANTEES THE ORIGINALITY, ACCURACY AND/OR THE COMPLETENESS OF ANY MSCI INDEX OR ANY DATA INCLUDED THEREIN. NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX MAKES ANY WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO RESULTS TO BE OBTAINED BY LICENSEE, LICENSEE'S CUSTOMERS OR COUNTERPARTIES, ISSUERS OF THE FINANCIAL SECURITIES, OWNERS OF THE FINANCIAL SECURITIES, OR ANY OTHER PERSON OR ENTITY, FROM THE USE OF ANY MSCI INDEX OR ANY DATA INCLUDED THEREIN IN CONNECTION WITH THE RIGHTS LICENSED HEREUNDER OR FOR ANY OTHER USE. NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX SHALL HAVE ANY LIABILITY FOR ANY ERRORS, OMISSIONS OR INTERRUPTIONS OF OR IN CONNECTION WITH ANY MSCI INDEX OR ANY DATA INCLUDED THEREIN. FURTHER, NEITHER MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES NOR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX MAKES ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OF ANY KIND, AND MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES AND ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX HEREBY EXPRESSLY DISCLAIM ALL WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, WITH RESPECT TO ANY MSCI INDEX AND ANY DATA INCLUDED THEREIN. WITHOUT LIMITING ANY OF THE FOREGOING, IN NO EVENT SHALL MSCI, ANY OF ITS AFFILIATES OR ANY OTHER PARTY INVOLVED IN, OR RELATED TO, MAKING OR COMPILING ANY MSCI INDEX HAVE ANY LIABILITY FOR ANY DIRECT, INDIRECT, SPECIAL,

PUNITIVE, CONSEQUENTIAL OR ANY OTHER DAMAGES (INCLUDING LOST PROFITS) EVEN IF NOTIFIED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. No purchaser, seller or holder of this security, or any other person or entity, should use or refer to any MSCI trade name, trademark or service mark to sponsor, endorse, market or promote this product without first contacting MSCI to determine whether MSCI's permission is required. Under no circumstances may any person or entity claim any affiliation with MSCI without the prior written permission of MSCI.

12. REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE

Indice de Référence :

Applicable

Les Montants payables en vertu des Titres seront calculés par référence à l'Indice de Référence concerné qui est fourni par l'Administrateur concerné, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

A la date des présentes Conditions Définitives, l'Administrateur concerné apparaît / n'apparaît pas, le cas échéant, sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et mis à jour par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement sur les Indices de Référence de l'Union Européenne (Règlement (EU) 2016/1011) (le Règlement sur les Indices de Référence), tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

Si « N'apparaît pas et est exempté » est spécifié dans le tableau ci-dessous, cela signifie que l'Administrateur concerné ne relève pas du champ d'application du Règlement sur les Indices de Référence en vertu de l'article 2 de ce règlement.

Indice de Référence	Administrateur	Registre
MSCI Transatlantic ESG Screened Select 50 Points Decrement EUR Index	MSCI Limited	Apparaît

RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉMISSION**SECTION A – UNE INTRODUCTION CONTENANT LES AVERTISSEMENTS**

Code ISIN : FR0014016ML2**Émetteur : SG Issuer**

Siège social: 10, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Son numéro de téléphone est le + 352 27 85 44 40

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 549300QNMDBVTHX8H127

Offreur et/ou personne sollicitant l'admission à la négociation:

Société Générale

Tour Société Générale - 17 Cours Valmy

92987 Paris La Défense Cedex, France

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus :

Approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

283, route d'Arlon L-1150, Luxembourg

Téléphone : (352) 26 25 11

E-Mail : direction@cssf.lu

Date de l'approbation du prospectus: 12 Juin 2025**AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS**

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base (le Prospectus de Base).

Toute décision d'investir dans les titres (les Titres) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble par l'investisseur.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.

Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

SECTION B – LES INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

QUI EST L'ÉMETTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES?**Émetteur: SG Issuer (ou l'Émetteur)**

Siège social : 10, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Forme juridique: société anonyme.

Identifiant d'entité juridique IEJ : 549300QNMDBVTHX8H127

Législation au titre de laquelle l'Émetteur exerce ses activités: Loi luxembourgeoise.

Pays d'immatriculation: Luxembourg.

Commissaires aux comptes : PriceWaterhouseCoopers

L'activité principale de l'Émetteur est de lever des liquidités par l'émission de titres de créance destinés à être placés auprès d'investisseurs institutionnels ou de clients de détail par l'intermédiaire de distributeurs associés au Garant. Les liquidités obtenues par l'émission de ces titres de créances sont ensuite prêtées au Garant et d'autres membres du Groupe.

L'Émetteur est une société liée détenue à 99.8 pour cent par Société Générale Luxembourg et à 0.2 pour cent par Société Générale S.A., et est consolidée par intégration globale.

Conformément à ses statuts, SG Issuer est dirigé par un Directoire.

Les membres du Directoire sont Laurent Simonet, Thierry Bodson, Yves Cacclin, Olivier Pelsser, Samuel WROBEL et Francois Caralp (individuellement un **Directeur**, collectivement le **Directoire**).

Laurent Simonet, Thierry Bodson, Yves Cacclin, Olivier Pelsser, Samuel Worobel et Francois Caralp exercent des activités à plein temps au sein du groupe Société Générale.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS CONCERNANT L'ÉMETTEUR?

Compte de résultat

(en K€)	31 décembre 2024 (audités)	31 décembre 2023 (audités)
Résultat d'exploitation	234	15

Bilan

(en K€)	31 décembre 2024 (audités)	31 décembre 2023 (audités)
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie) *	-15 575	5 990
Ratio de liquidité générale (actif circulant / passif circulant)	N/A	N/A
Ratio de dette/fonds propres (total du passif/total des capitaux propres)	N/A	N/A
Ratio de couverture des intérêts (produits d'exploitation/charges d'intérêts)	N/A	N/A

*la Dette financière nette est calculée sur la base des éléments suivants:

Dette financière nette	31/12/2024	31/12/2023
Obligation Convertible en action (1)	48 000	48 000
Trésorerie et équivalent de trésorerie (2)	-63 575	-42 010
Total	-15 575	5 990

(1) classé au sein de la ligne Passifs financiers aux coûts amortis, voir note 4.3 dans les Etats financiers 2024 et dans les Etats financiers intermédiaires résumés 2024

(2) classé au sein du Bilan.
15 575

Etat des flux de trésorerie

(en K€)	31 décembre 2024 (audités)	31 décembre 2023 (audités)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	55 941	28 259
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	34 376	22 425
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0	0

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES PROPRES A L'EMETTEUR ?

En cas de défaut ou faillite de l'Emetteur, l'investisseur n'a de recours que contre Société Générale et il y a un risque de perte totale ou partielle du montant investi ou de conversion en titres (de capital ou de créance) ou de report de maturité, en cas de renflouement interne affectant les titres de l'Emetteur ou les titres structurés de Société Générale, sans garantie ni indemnisation.

SECTION C. INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ?

Code ISIN : FR0014016ML2 Nombre de Titres : 1 000 000

Devise du produit	EUR	Devise Règlement	de EUR
Place de Cotation	Bourse de Luxembourg	Valeur Nominale	100 EUR par titre
Investissement Minimum	100 EUR	Prix d'Emission	100% de la Valeur Nominale
Date de Maturité	14/08/2034	Remboursement Minimum	100 % de la Valeur Nominale à maturité seulement
Barrière Remboursement Anticipé	de Voir la section Calendrier	Barrière Finale	76%
Coupon Remboursement	de 5,00%	Coupon Final	40%

Anticipé			
Sous-Jacent de Référence	Code Bloomberg	Sponsor de l'indice	Site web
MSCI Transatlantic ESG Screened Select Index 50 Points Decrement	MXTSES50	MSCI	https://www.msci.com/

L'indice MSCI Transatlantic ESG Screened Select Index 50 Points Decrement EUR (Code ISIN : GB00BVC81059) est un indice de marché actions administré, calculé, tenu à jour et publié en temps réel par MSCI. Il a été lancé le 19 février 2026 à un niveau de 1000 points d'indice et se compose d'un panier final de 100 actions. L'univers de départ est composé des plus grandes capitalisations boursières flottantes issues de la zone US composant l'indice MSCI USA IMI et de la zone Euro composant l'indice MSCI EMU IMI. Pour chaque zone, l'indice exclut les sociétés ne respectant pas un ou plusieurs principe(s) du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les sociétés ayant un niveau de controverse élevé et/ou impliquées au-delà d'un certain seuil de revenus dans des activités en lien avec les armes controversées, le tabac ou les énergies fossiles. L'indice ne garde que les entreprises ayant une notation MSCI ESG de BBB ou au-dessus et retient ensuite, pour chaque zone, 50% des sociétés les mieux notées au sein de leur secteur d'activités en matière de score ESG (sélection dite « Best-in-Class »). Enfin, parmi les plus grosses capitalisations boursières flottantes, l'indice sélectionne 50 sociétés pour la zone US et 50 sociétés pour la zone Euro. Les composantes de l'indice sont pondérées en fonction de leur capitalisation boursière flottante tout en appliquant un poids de 60% pour la zone US et 40% pour la zone Euro, ainsi qu'un plafond de 40% par secteur d'activité pour chaque zone géographique. Sa composition est revue trimestriellement.

L'Indice, libellé en EUR, présente une exposition au taux de change Euro-Dollar du fait que les cours des composantes cotées en Dollars US sont convertis en Euro pour le calcul de l'indice. De ce fait, la performance de l'Indice peut être significativement impactée, positivement ou négativement, par l'évolution du cours du Dollar par rapport à l'Euro.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance de l'Indice est plus important en cas de baisse du niveau de l'Indice qu'en cas de hausse. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.msci.com/indexes/index/765150>

Ce produit est un titre de créance non assorti de sûreté réelle. Il est régi par le droit français.

Ce produit a été conçu pour verser un coupon conditionnel en cas de Remboursement Automatique par Anticipation ou à maturité. Le produit peut être remboursé automatiquement par anticipation sur la base de conditions prédéfinies. Si le produit n'est pas remboursé par anticipation, le coupon à maturité est lié à la performance du Sous-Jacent de Référence. En investissant dans ce produit, votre capital est intégralement protégé à maturité uniquement.

Remboursement Automatique par Anticipation

A chaque Date d'Observation du Remboursement Anticipé, si le Niveau du Sous-Jacent de Référence est équivalent ou au-dessus de la Barrière de Remboursement Anticipé correspondante (voir la section Calendrier), le produit est remboursé par anticipation et vous recevez, à la Date de Paiement du Remboursement Anticipé :

100% de la Valeur Nominale plus le Coupon de Remboursement Anticipé multiplié par le nombre de périodes qui se sont écoulées depuis la Date d'Observation Initiale.

Une période standard correspond à un an.

Remboursement Final

A la Date de Maturité, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, vous recevez le montant du remboursement final.

- Si le Niveau Final du Sous-Jacent de Référence est équivalent ou au-dessus de la Barrière Finale, vous recevez :

100% de la Valeur Nominale plus le Coupon Final.

- Sinon, vous recevez 100% de la Valeur Nominale.

Informations Complémentaires

- Le Niveau du Sous-Jacent de Référence correspond à sa valeur exprimée en pourcentage de sa Valeur Initiale.

- La Valeur Initiale du Sous-Jacent de Référence correspond à sa valeur observée à la Date d'Observation Initiale.

- Le Niveau Final du Sous-Jacent de Référence correspond à son Niveau observé à la Date d'Observation Finale.

- Les coupons sont calculés sur la base de la Valeur Nominale.

- Certains événements extraordinaires peuvent affecter les caractéristiques du produit ou causer dans certains cas le remboursement anticipé du produit pouvant entraîner une perte sur votre investissement.

Date d'Emission	04/05/2026
Date d'Observation Initiale	07/08/2026
Date d'Observation Finale	07/08/2034
Date de Maturité	14/08/2034
Dates d'Observation du Remboursement Anticipé	07/08/2031 ; 09/08/2032 ; 08/08/2033
Barrière de Remboursement Anticipé (correspondante à chaque Date d'Observation du Remboursement Anticipé)	91% ; 86% ; 81%
Dates de Paiement du Remboursement Anticipé	14/08/2031 ; 16/08/2032 ; 16/08/2033

Renonciation à la compensation :

Les Titulaires de Titres renoncent à tout droit de compensation (set-off), d'indemnisation (compensation) et de rétention (retention) par rapport aux Titres, dans la mesure autorisée par la loi.

Compétence juridictionnelle :

Tout litige opposant les Titulaires de Titres à l'Emetteur reposera sur la compétence des tribunaux de Paris.

Rang :

Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, à recours limité et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au moins au même rang (*pari passu*) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, assorties de sûretés, à recours limité et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.

Les Titulaires reconnaissent qu'en cas de résolution au titre de la directive 2014/59/UE envers les engagements de l'Emetteur ou envers les engagements non subordonnés, senior préférés, structurés et éligibles au ratio LMEE de Société Générale, les Titres peuvent faire l'objet d'une réduction totale ou partielle des montants restant dus, d'une conversion totale ou partielle des montants restants dus en action ou autres titres de l'Emetteur, du Garant ou d'une autre personne, d'annulation et/ou de la modification d'échéance ou de l'échéancier ou du montant des intérêts.

RESTRICTION IMPOSEE A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES VALEURS MOBILIERES :

Sans objet. Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions, comprenant les restrictions applicables à l'offre et à la vente à, ou pour le compte de, ou au bénéfice, des personnes autres que les Cessionnaires Autorisés.

Un Cessionnaire Autorisé désigne toute personne qui (i) n'est pas une U.S. person telle que définie en vertu de la Regulation S; (ii) n'est pas une personne qui entre dans toute définition d'une U.S. person pour les besoins de la CEA ou de tout Règlement CFTC, interprétation ou règles proposées ou émises en application de la CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne non-ressortissante des Etats-Unis" définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de la sous-section (D) de cette règle, de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes non-ressortissantes des Etats-Unis", devra être considérée comme une U.S. Person); et (iii) n'est pas une « U.S. Person » pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**).

OU LES VALEURS MOBILIERES SERONT-ELLES NEGOCIEES ?

Admission à la négociation: Les Titres ont fait l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Il n'y a aucune assurance que l'admission des Titres à la cote officielle et à la négociation soit approuvée et, si elle est approuvée, qu'elle ne prenne effet à la date d'émission.

LES VALEURS MOBILIERES FONT-ELLES L'OBJET D'UNE GARANTIE?**Nature et objet de la garantie:**

Les Titres émis seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le **Garant**) en

vertu de l'acte de garantie conclu le 12 Juin 2025 régi par la loi française (la **Garantie**).

La Garantie constituera une obligation directe, inconditionnelle, non assortie de sûretés et non subordonnée du Garant venant au même rang que les obligations senior préférées, tel que prévu à l'article L.613-30-3-I 3° du code monétaire et financier et viendra au moins au même rang (pari passu) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés, senior préférées du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts.

Toutes références faites à des sommes ou à des montants payables par l'Emetteur qui sont garantis par le Garant au titre de la Garantie devront renvoyer à ces sommes et/ou à ces montants tels que directement réduits, et/ou en cas de conversion en fonds propres, tels que réduits du montant de cette conversion, et/ou autrement modifiés à tout moment résultant de la mise en oeuvre par une autorité compétente, en vertu de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, de son pouvoir de renflouement interne (bail-in).

Description du Garant:

Le Garant, Société Générale, est la société mère du Groupe Société Générale.

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Forme juridique : société anonyme.

Pays d'immatriculation : France.

Identifiant d'entité juridique (IEJ):O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Le Garant a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : toutes opérations de banque ; toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier ; et toutes prises de participations. Le Garant peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, le Garant peut effectuer, pour lui-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Informations financières clés du Garant:

Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025 (audités)	31/12/2024 (audités)
Produits d'intérêts (ou équivalent) (Total produits/charges d'intérêts)	10.069	9.892
Produits d'honoraires et de commissions nets (Total produits et charges de commissions)	5.180	6.226
Dépréciation d'actifs financiers, nette (Coût du risque)	(1.477)	(1.530)
Revenu net des portefeuilles de transaction (Résultat net des opérations financières)	11.729	10.975
Indicateur de la performance financière utilisé par l'émetteur dans les états financiers, par exemple la marge d'exploitation (Résultat brut d'exploitation)	9.916	8.316
Résultat net (pour les états financiers consolidés, résultat net attribuable aux détenteurs de capital de la société mère) (Résultat net part du Groupe)	6.002	4.200

Bilan

(en milliard d'euros)	31/12/2025 (audités)	31/12/2024 (audités)	Valeur du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiel ("SREP")
Total de l'actif (Total Actif)	1.547	1.574	N/A
Créances de premier rang (Dettes représentées par un titre)	151,4	162,2	N/A
Créances subordonnées (Dettes subordonnées)	12,6	17,0	N/A
Prêts et créances à recevoir de clients (nets) (Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti)	454,5	454,6	N/A
Dépôts de clients (Dettes envers la clientèle)	525,8	531,7	N/A
Total des capitaux propres (Capitaux propres part du Groupe)	70,1	70,3	N/A

Prêts non performants (sur la base de la valeur nette/Prêts et créances) (Créances douteuses)	14,3	14,4	N/A
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission (Ratio Common Equity Tier 1)	13,5% ⁽¹⁾	13,3% ⁽¹⁾	10.27%**
Ratio de fonds propres total (Ratio Global)	18,5% ⁽¹⁾	18,9% ⁽¹⁾	N/A
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	4,47% ⁽¹⁾	4,34% ⁽¹⁾	N/A

**En tenant compte des différents coussins réglementaires en vigueur, le niveau de ratio CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions s'établit à 10.27% au 31 décembre 2025.

⁽¹⁾Ratio Phasé.

Le rapport d'audit ne comporte aucune réserve.

Principaux facteurs de risques liés au Garant :

Du fait du rôle de garant et de contrepartie des opérations de couverture de Société Générale vis à vis de l'Emetteur, les investisseurs sont exposés essentiellement au risque de crédit de Société Générale et sans recours contre l'Emetteur en cas de défaut de celui-ci.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES AUX VALEURS MOBILIERES ?

Toute vente des Titres avant la date d'échéance initialement prévue fait perdre la protection totale du montant investi.

La liquidité du produit peut être affectée par des circonstances exceptionnelles rendant la vente du produit difficile ou à un prix entraînant une perte totale ou partielle du montant investi.

Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé de façon automatique lorsque le niveau du Sous-Jacent atteint un certain niveau. Les investisseurs ne participeront à aucune performance du Sous-Jacent postérieure à cet événement.

La valeur de marché des Titres dépend de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du prix du ou des sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la volatilité et des écarts de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte totale ou partielle sur le montant initialement investi.

Tout montant dû au titre des Titres dépendra du niveau de prix de ou des actif(s) sous-jacent(s), à la (aux) date(s) d'évaluation pertinente(s).

Des événements non liés aux Sous-Jacent(s) (e.g. changement de loi y compris fiscale, force majeure, nombre de titres en circulation) peuvent conduire au remboursement anticipé des Titres et donc à des pertes totales ou partielles du montant investi.

Des événements affectant le(s) Sous-Jacent(s) ou les opérations de couverture peut conduire à des ajustements, à la désindexation, à la substitution du(des) Sous-Jacent(s) et en conséquence à des pertes sur le montant investi y compris en cas de protection du capital.

Si la devise des activités principales de l'investisseur est différente de celle du produit, l'investisseur est exposé au risque de change, et spécialement en cas de contrôle de changes, pouvant réduire le montant investi.

La manière dont le sponsor de l'indice applique les règles de l'indice relatives au calcul, à la modification de la composition de l'indice et à l'intégration des événements affectant ses composants peut affecter la valeur de l'indice et donc la valeur des Titres.

Les investisseurs sont exposés au risque d'interruption de la capacité opérationnelle et de l'expertise du sponsor de l'indice pour assurer le calcul et le maintien de l'indice selon les règles de l'indice en vigueur pendant toute la durée de vie des Titres.

SECTION D - LES INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIERES ET/OU L'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE.

À QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CETTE VALEUR MOBILIERE ?

DESCRIPTION DES MODALITES DE L'OFFRE :

Les Titres ne font pas l'objet d'une offre au public.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission ou à l'offre, y compris estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur :

Les coûts d'entrée facturés à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur seront égaux à 0,80%. Les coûts d'entrée et d'éventuels coûts récurrents et des pénalités de sortie anticipée potentielles peuvent avoir une incidence sur le

rendement que l'investisseur obtiendra de son investissement.

QUI EST L'OFFREUR ET/OU LA PERSONNE QUI SOLLICITE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION ?

Société Générale en tant qu'Agent Placeur
Tour Société Générale - 17 Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex, France
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.
Forme juridique : société anonyme.
Loi Applicable : Loi française.
Pays d'immatriculation : France.

POURQUOI CE PROSPECTUS EST-IL PRODUIT ?

Ce prospectus est produit pour les besoins de l'admission des titres sur un marché réglementé.

Raisons de l'offre et utilisation des fonds : Les Titres constituent des « Titres Verts » : Société Générale appliquera un montant équivalent au montant nominal total en circulation pour financer ou refinancer, en tout ou partie, des Actifs Eligibles (« Eligible Assets ») dans les Catégories Vertes Eligibles, conformément au document de cadrage des obligations durables de Société Générale (le «Framework»).

Le Framework est disponible sur le site investisseurs dette de Société Générale :
<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-09/sustainable-financing-framework-2025.pdf>

Le document « Second party opinion » est disponible sur le site internet de Société Générale :
<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-09/iss-corporate-second-party-opinion-2025.pdf>

Estimation du produit net: Sans objet

Prise ferme : Il existe une convention de prise ferme entre l'émetteur et Société Générale

Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission/offre :

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leur activité de banque d'investissement et/ou de banque commerciale ou d'autres services pour, l'Emetteur et ses affiliés dans le cadre normal de leurs activités. Société Générale assumera les rôles de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres.

La possibilité de conflits d'intérêts entre les différents rôles de Société Générale d'une part, et entre ceux de Société Générale dans ces différents rôles et ceux des Titulaires de Titres, d'autre part ne peut être écartée. Par ailleurs, compte tenu des activités de banque de Société Générale, des conflits peuvent naître entre les intérêts de Société Générale dans le cadre de ces activités (notamment relations commerciales avec les émetteurs des instruments financiers sous-jacents des Titres ou la détention d'information non publique les concernant) et ceux des Titulaires de Titres. Enfin, les activités de Société Générale sur le ou les instruments financiers sous-jacents des Titres pour son compte ou celui de ses clients, ou la mise en place d'opérations de couverture, peuvent également avoir un impact sur le cours de ces instruments et leur liquidité et donc être en conflit avec les intérêts des Titulaires des Titres.